

COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Membres										Date de convocation
En exercice :	9	Présents :	9	Excusé :	0	Absent :	0	Votant :	9	29/10/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 Novembre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, William TROUILLET, Dominique REVEL, Mme Isabelle BERGER.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, Monsieur Jean-Claude LAPIERRE demande que cinq points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : ETUDE ET TRAVAUX DE LA ROCHE DE SOLUTRE

Le Maire expose au conseil qu'une étude approfondie de la Roche va avoir lieu. Le coût des travaux de consolidation de la Roche (environ 100 000€) sera pris en charge par MBA et le DEPARTEMENT. Le conseil en prend note.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : TOUR CYCLISTE DE SAONE ET LOIRE

Monsieur le Maire indique que le tour cycliste de Saône et Loire concernera cette année les côtes mâçonnaises. Il est organisé les 16, 17, 18 et 19 avril 2020 et passera à SOLUTRE-POUILLY. 140 coureurs y participeront. Le budget de cette course est de 125 000€. Le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site prendra en charge l'achat des maillots jaunes.

Une participation est demandée à commune pour un montant de 7 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, dans un souci de rigueur budgétaire et compte tenu des travaux engagés et à faire sur la commune, de ne pas octroyer de participation communale à cette course.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 3 : RALLYE DES VINS – AUTORISATION DE PASSAGE

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2019 a vu le renouvellement du label Grand Site. Les contrôles et manifestations organisés en juin 2019 n'ont pas permis le passage du Rallye. Par ailleurs, il avait été demandé aux organisateurs de décaler, à l'avenir, la date de passage, plus tôt dans la saison. C'est chose faite cette année puisque le passage du rallye est prévu le Samedi 30 Mai 2020 (veille de la Pentecôte). Les organisateurs sollicitent donc, pour la 37ème édition du Rallye des Vins, l'autorisation de la commune pour le passage d'une épreuve chronométrée le samedi 30 mai 2020, dans le cadre de l'épreuve spéciale N° 3 FUISSE – LEYNES – CHASSELAS – SOLUTRE – VERGISSON – BUSSIERES. Le Maire soumet cette question au vote de l'ensemble des membres du conseil municipal.

A l'issue des opérations de vote, 5 voix sont pour, 4 voix sont contre le passage du Rallye. En conséquence, le passage du Rallye des vins le 30 Mai 2020, sur la commune, est adopté.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 4 : VALIDATION DE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME GUISLAINE SANTÉ SUITE A L'AVIS FAVORABLE DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU CENTRE DE GESTION 71, EN DATE DU 31 OCTOBRE 2019

Suite à l'embauche de Madame Guislaine SANTÉ le 1^{er} Octobre dernier, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été consulté afin de se prononcer sur l'annualisation du temps de travail de Madame SANTÉ (11 heures hebdomadaires).

Le Maire présente au conseil le procès-verbal de la réunion du Comité Technique Paritaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider l'annualisation du temps de travail de Madame Guislaine SANTÉ suivant l'avis favorable du CTP en date du 31 octobre 2019.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 5 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Monsieur Pierre LANEYRIE présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux de la Petite Grosne et indique que celui-ci est consultable en Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le syndicat des Eaux de la Petite Grosne pour l'année 2018

1) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE PMR DES BATIMENTS COMMUNAUX. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur Gianni FERRO a finalisé le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux de mise en conformité PMR des bâtiments communaux. Il s'agira d'un MAPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises.

Dans le cadre du PMS, des simulations d'attentats ont été faites, il est demandé de sécuriser l'entrée de l'école maternelle : des portes en haut des escaliers de l'école sont donc intégrées au dossier.

Une horloge astronomique pour déverrouiller la porte de l'école (7H30 à 18H00) sera installée. En cas de panne électrique la porte restera ouverte.

L'accès de la garderie par le haut sera fermé à clefs.

2) PARTICIPATION COMMUNALE A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE INTEGRATION DE MME SANTÉ

Les employés communaux souscrivent, depuis de nombreuses années, à la garantie maintien de salaire de la MNT qui leur assure une indemnisation en cas de longue maladie de plus de trois mois. Madame Guislaine SANTÉ, remplaçante de Madame Annie MONTERET, embauchée par la commune depuis le 1^{er} Octobre 2019, a décidé de souscrire également à cette garantie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de lui accorder une participation de 5,15€ et de réactualiser le tableau des participations octroyées au personnel, comme suit :

- Jacky MONTERET : **21,58€** de participation communale pour une cotisation de 43,16€
- Véronique KANELAKIS : **17,76€** de participation communale pour une cotisation de 35,52€
- Guislaine SANTÉ : **5,15 €** de participation communale pour une cotisation de 10,30 €

3) DEVIS ENTREPRISE FOUILLET

Un devis a été demandé à l'entreprise FOUILLET pour la réalisation de travaux de fauchage (buissons, chemins) afin de soulager l'employé communal qui se retrouve seul depuis le départ de Monsieur Nicolas GUICHARD. Monsieur Claude BOURDON a rencontré Monsieur Patrick FOUILLET. Le devis s'élève à un montant HT de 4 480€ (TTC 5 376,00€) pour 70 heures de travail.

Il convient de quantifier le temps de travail à faire réaliser. Monsieur William TROUILLET propose de demander des devis à d'autres entreprises qui pourraient se charger du travail réalisé auparavant par Nicolas GUICHARD. Monsieur Pierre LANEYRIE va également donner l'adresse d'une association de réinsertion.

Dans l'attente d'autres propositions de prix, ce dossier reste à l'étude.

4) DEMANDE DE SUBVENTION LES LYCEENS EN COEUR DE SAONE ET LOIRE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention des Lycéens du Coeur de Saône et Loire (LEC 71) qui ont pour projet d'organiser un spectacle le 9 Mai 2020 au Grand Théâtre de MACON. L'intégralité des recettes sera reversée à plusieurs associations qui luttent contre la pauvreté sous toutes ses formes. Pour cette année le choix se portera sur l'association Val'heureux et aux Restos du Coeur.

Malgré tout l'intérêt que présente cette demande, dans un souci de rigueur budgétaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas réserver une suite favorable à cette demande.

5) CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT CEP (MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DE SON PATRIMOINE) AVEC LE SYDESL

Le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) de Mâcon avait proposé au titre du Conseil en Energie Partagé (CEP) de rencontrer les collectivités afin de réaliser pour leur compte des bilans de consommation multi fluides sur leur patrimoine communal bâti et sur l'éclairage public.

Ces opérations sont menées dans le cadre d'une réduction des consommations et factures d'énergies, en suggérant des solutions de sobriété, jusqu'à des projets de rénovation globale, et en indiquant les démarches à suivre dans les domaines administratifs, techniques, et l'octroi des subventions (ADEME, FEDER, Effilogis, ...).

Une rencontre avec Monsieur Bernard PETIT du SYDESL a été organisée le 8 octobre dernier. Pour permettre la réalisation d'un bilan de consommation patrimoine, différents éléments lui seront transmis : factures éclairage public, électricité, gaz...depuis 2016.

Ce dispositif d'accompagnement CEP est soumis à la conclusion d'une convention qui définit les modalités selon lesquelles la Mairie va bénéficier de l'accompagnement du conseiller en énergie partagé proposé par le SYDESL, en vue de mettre en œuvre un programme d'actions pour maîtriser les consommations énergétiques du patrimoine communal, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour développer l'utilisation des énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

6) BULLETIN MUNICIPAL

La commission « Bulletin » se réunira le Mercredi 20 Novembre afin de préparer le bulletin municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la fin d'année va arriver très vite et qu'il convient, pour les associations qui ne l'ont pas encore fait, de transmettre leur article, par courrier ou mail (mairie-de-solutre-pouilly@wanadoo.fr), accompagné si possible de photos, le plus rapidement possible car les délais d'impression du bulletin sont assez longs.

7) PUPITRE ART ROMAN EGLISE SAINT-PIERRE DE SOLUTRE-POUILLY

Le circuit des chemins du roman en Mâconnais Sud Bourgogne met en réseau 128 églises et chapelles (avec quelques sites médiévaux remarquables) entièrement ou partiellement romanes, autour de trois pôles majeurs : l'Abbaye de CLUNY, l'ancienne cathédrale Saint-Vincent de MACON et l'église abbatiale Saint-Philibert de TOURNUS. A côté de ces édifices majeurs, une densité exceptionnelle d'églises rurales plus modestes révèle un patrimoine d'une richesse insoupçonnée et longtemps ignorée. Chacune a des traits de caractère et une atmosphère qui lui sont propres, mais c'est l'ensemble qui est véritablement impressionnant. Monsieur Pierre LANEYRIE présente le texte du pupitre : invitation à la découverte de ce jardin roman en Bourgogne du Sud. Le conseil en prend note.

8) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Monsieur Claude BOURDON indique que les travaux de re-profilage seront vont démarrer la semaine prochaine. Le bicouche sera reporté au printemps.

Les travaux du SYDESL rue des Gerbeaux sont en attente. La route a été détériorée. L'entreprise EUROVIA a commencé à re-goudronner.

Les travaux d'enrobé à froid sur le tronçon vers la propriété de Monsieur et Madame LEGER-PLUMET ne sont pas terminés car les travaux d'enfouissement ne sont pas achevés, il reste des chambres à poser.

Il a été constaté que l'eau coule sur la route vers la distillerie. Le tuyau est coupé.

Concernant les travaux d'extension d'assainissement, l'ouverture des plis a eu lieu hier, lundi 4 novembre en Mairie de VERGISSON.

Le curage de la lagune est en cours.

La dissolution du SIVOM des deux Roches sera effective, comme convenu, au 1^{er} Janvier 2020.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que Monsieur BELLENGUEZ, locataire du logement communal n° 1, a donné sa desdites pour le 18 janvier 2020, le logement sera proposé à la location par l'agence ICI HABITAT en charge de la gestion locative des logements communaux.

Les travaux d'isolation du logement communal n° 3 (maison occupée par la famille CONTAL-LENOIR), décidés lors de la séance de conseil municipal du 1^{er} octobre dernier, seront réalisés à compter du 20 novembre prochain par l'entreprise GUILLARD.

Monsieur Bernard LAPIERRE présente la proposition reçue d'une entreprise pour des columbariums. Le conseil en prend note.

Monsieur Bernard LAPIERRE va contacter l'entreprise de marbrerie ANCELLE, dans le cadre de la reprise de sépultures, suite à la procédure de constat d'abandon 2013-2016, pour la relève de 3 tombes.

La municipalité a fait le choix, cette année, d'offrir à ses Aînés, de jolis paniers gourmands. A cet effet, une cérémonie est organisée pour eux le Vendredi 6 Décembre 2019 à 16 heures à la Salle des fêtes. Les invitations seront envoyées très prochainement. Les personnes ne pouvant se déplacer pourront être véhiculées sur leur demande.

Monsieur William TROUILLET fait part au conseil des dates des prochaines fêtes :

- Sainte-Barbe le 6 Novembre 2019,
- Saint-Vincent le 18 Janvier 2020.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de SOLUTRE-POUILLY organise pour la première année, une matinée huîtres, le dimanche 1er décembre à partir de 9h30. Rendez-vous au Domaine TROUILLET, Route des Concizes (Pouilly le Bas). Pour plus d'information : pompiers.solutrepouilly@gmail.com

Monsieur Gianni FERRO a participé au conseil d'école du 4 Novembre dernier.

Les effectifs sont les suivants :

- Petite, moyenne et Grande section : 21 élèves contre 15 l'an dernier. 9 élèves sont entrés en petite section cette année.
 - CP – CE1 – CE2 : 19 élèves
 - CM1 – CM2 : 14 élèves
- soit un total de 54 élèves.

De nombreuses activités sont organisées par les enseignantes. Les parents d'élèves en sont satisfaits.

Le SIVOS a acheté 10 tablettes. Elles seront mises en service très prochainement dans la classe de maternelle. Les enseignantes se partageront leur utilisation entre les deux écoles. Le SIVOS remercie les communes de FUISSE et SOLUTRE-POUILLY qui ont permis l'acquisition des ces tablettes.

Trois ordinateurs achetés par le SIVOS vont également être utilisés par les écoles de SOLUTRE-POUILLY et FUISSE, à tour de rôle.

Monsieur Pierre LANEYRIE a participé à la dernière réunion du Syndicat de la Petite Grosne, Pour information, le tarif de l'eau en 2020 reste inchangé.

Monsieur Pierre LANEYRIE se charge de demander de nouveaux devis pour l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes. Cette question fera l'objet du prochain ordre du jour.

Il est constaté que le chemin vers chez Madame LEVITE, glisse. Un nettoyage au karcher sera fait.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2019/055	Tour cycliste de Saône et Loire : décision pour la demande de participation communale	2019/059	Travaux de mise en conformité PMR des bâtiments communaux. Lancement de la consultation des entreprises
2019/056	Autorisation de passage du Rallye des Vins 2020	2019/060	Participation communale à la garantie maintien de salaire intégration de Mme Guislaine SANTÉ
2019/057	Validation de l'annualisation du temps de travail de Mme Guislaine SANTÉ suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 71 en date du 31 Octobre 2019	2019/061	Demande de subvention les Lycées en Coeur de Saône et Loire
2019/058	Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2018 (RPQS)	2019/062	Signature de la convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement CEP avec le SYDESL dans le cadre de la maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal.

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 10 Décembre 2019 à 18H30

La séance est levée à 21H00